

Me BERNASCONI avocat associé de
la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST
à BOURG EN BRESSE 9, AVENUE ALSACE LORRAINE

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'UNE MAISON D'HABITATION
SISE A PONT D'AIN (01160) 4 Route de Bourg
SUR LA MISE à PRIX DE 120.000 € OUTRE CHARGES**
frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente

**ADJUDICATION le MARDI 5 MAI 2026 à 14 HEURES
à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier
du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE
AU PALAIS DE JUSTICE
32 AVENUE ALSACE LORRAINE – 01000 BOURG EN BRESSE**

Cette vente est poursuivie à la requête de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, Société Coopérative de crédit à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social 12 Place de la Résistance CS 20067 38041 GRENOBLE CEDEX 09, identifiée au SIREN 402.121.958 et immatriculée au RCS de GRENOBLE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Créancier poursuivant ayant pour avocat Me BERNASCONI avocat associé de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Sur la Commune de PONT D'AIN (01160), 4 Route de Bourg

1°) Une maison à usage d'habitation cadastrée :

Section AC numéro 35, lieudit « Bois du Chêne », pour 05 ares 78 centiares

Section AC numéro 36, lieudit « Bois du Chêne », pour 04 ares 67 centiares

Section AC numéro 37, lieudit « 4 Route de Bourg », pour 06 ares 85 centiares

Au sous-sol : cave

Au rez-de-chaussée surélevé : garage, cuisine, salon, entrée et WC, salle d'eau

Au premier étage : trois chambres

Au deuxième étage : deux pièces mansardées.

Superficie de 125,02 m². Chauffage assuré par une chaudière à fioul de ville installée en 2008.

Travaux de rénovation à prévoir. Les lieux sont occupés par les propriétaires.

2°) Une contenance de 12 ares 30 centiares à prendre dans une parcelle de bois de plus grande étendue, cadastrée

Section AC numéro 39, lieudit « Cotes du Chêne », pour 37 ares 02 centiares (bien non délimité).

Visite par la SELARL AHRES Commissaires de Justice à Bourg en Bresse le jeudi 16 avril 2026 à 09h00.

En conséquence après l'accomplissement des formalités légales, il sera procédé à l'adjudication des biens sus désignés en UN seul lot au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE AU PALAIS DE JUSTICE, 32 Avenue Alsace Lorraine à BOURG EN BRESSE (01000) **LE MARDI 5 MAI 2026 à 14 HEURES sur la mise à prix de CENT VINGT MILLE EUROS (120.000 euros) OUTRE CHARGES frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente.**

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été déposé ou au cabinet de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au cabinet de Me J. BERNASCONI – Tél : 04.74.45.69.23 – courriel : saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com et via le site avoventes.fr

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de CARPA RHONE-ALPES, de 10% du montant de la mise à prix.

POUR EXTRAIT

ME BERNASCONI AVOCAT ASSOCIE DE LA SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST